

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-548

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESKINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2023-548</i>

**Soutien à l'accueil de dispositifs de résidences pour le cinéma et l'audiovisuel -
Désignation des lauréats après appel à projets. - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a défini le secteur des industries créatives parmi ses axes stratégiques de développement économique, dans le cadre de son Schéma de développement économique, voté en novembre 2021. Quelques chiffres clefs concernant le secteur des industries culturelles et créatives sur le territoire métropolitain :

3.600 entreprises girondines appartiennent au secteur de l'économie créative.

10 000 emplois sur le territoire de la Métropole dans la culture.

3ème ville de France derrière Paris et Lyon pour la création de jeux vidéo

3ème région de tournage de long-métrages et de fictions télévisées.

Bordeaux Métropole soutient la structuration de l'écosystème et le renforcement de son rayonnement en lien avec des acteurs comme les clusters COBO et SO Games. Cette démarche vise notamment à faciliter les ponts entre différents secteurs (jeu vidéo, bande dessinée, cinéma, opérateurs économiques, etc.) et faire ainsi émerger des projets collaboratifs qui peuvent générer de nouvelles opportunités d'innovation porteuses pour le rayonnement du territoire.

Proposition d'action

Suite à la délibération N° 2023-286 du conseil métropolitain du 30 Juin 2023 concernant l'appel à projets pour l'octroi de subventions à des dispositifs de résidences, et dans le cadre de la mise en place de la convention pluriannuelle entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le CNC, l'Etat (Direction régionale de l'action culturelle), 6 départements de la Région et Bordeaux Métropole, 5 candidatures ont été déposées et 4 lauréats ont été retenus après analyse des dossiers par le comité consultatif constitué pour l'occasion et rassemblant l'agence culturelle de Nouvelle-Aquitaine (ALCA), la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole.

Le soutien de Bordeaux Métropole à la création de résidences d'écriture et de création cinématographiques et audiovisuelles permet de :

- Diversifier les types de résidences et les œuvres cinématographiques et audiovisuelles qui y sont développées

- Renforcer la coopération entre les différents acteurs de de l'écosystème local et régional

-Intensifier la prise en compte des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance

-Promouvoir l'attractivité de Bordeaux Métropole comme territoire de créativité et d'innovation

En conclusion, il est proposé à Bordeaux Métropole de soutenir les quatre résidences d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

1. Liste des résidences

Les dossiers soutenus concerneront des résidences d'écriture (de films court ou long métrage, ou d'œuvres audiovisuelles de fiction), ou de résidences techniques se positionnant en soutien lors de la phase intermédiaire entre l'écriture du scénario et le lancement de la phase de production (repérages de lieux de tournage, relations avec les multiples spécialistes techniques nécessaires, etc.). Cette phase indispensable est d'ailleurs souvent l'occasion pour les auteurs de réécrire certaines parties de leur scénario, en fonction des retours de ces spécialistes). Les projets retenus pour bénéficier d'un soutien de Bordeaux Métropole sont les suivants :

-Villa Valmont (résidences d'écriture de fiction de courts et longs-métrages, de films d'animation et de films documentaires)

-Fun Per Second (Bordeaux Animation Workshop – BAW, résidence d'écriture et de développement de projets d'animation, tous formats confondus et toutes techniques confondues)

-Semer Le Doute (FIFIB, résidence de création cinématographique de films de fiction longs métrages)

-SoFilm (résidences de longs-métrages de cinéma de genre).

2. Évaluation des projets

Les projets ont été évalués par un comité consultatif réunissant Bordeaux Métropole, la Direction de la Culture de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, ALCA, selon les critères suivants tels qu'exposé dans l'appel à projet :

-Qualité du dispositif d'accompagnement des créateurs

-Capacité à générer des interactions avec l'écosystème local et régional

-Prise en compte des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance

-Valorisation de l'image territoriale de la Métropole

3. Aide proposée

Le montant total des aides proposées par Bordeaux Métropole et établies à partir de critères partagés avec le comité consultatif s'élève pour ces 4 projets à 150 000 euros. Le détail des aides se présente comme suit :

-Villa VALMONT, pour un montant de 50 000 €

-Fun Per Second (Bordeaux Animation Workshop - BAW), pour un montant de 50 000 €

-Semer Le Doute (FIFIB), pour un montant de 30 000 €

-SoFilm Summercamp (SoFilm), pour un montant de 20 000 €

La subvention en faveur de SoFilm SummerCamp étant inférieure à 23 000 € fera l'objet d'une décision du Président, conformément à la délibération n°2023-2 du Conseil métropolitain du 27/01/23.

Ces contributions tiennent compte de l'éligibilité des lauréats à un soutien financier du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) dans le cadre du dispositif " 1 euro pour 2 euros » inscrit dans la convention pluriannuelle avec le CNC qui sera versé en tant qu'abondement à Bordeaux Métropole à hauteur de 50 000€ maximum soit une subvention réelle minimum pour Bordeaux Métropole de 100 000€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a retenu le secteur des industries culturelles et créatives parmi ses axes stratégiques de développement économique et de l'emploi, le soutien à des dispositifs de type « résidences » d'écriture ou techniques, préalables à la phase de réalisation d'un film cinématographique ou d'une œuvre audiovisuelle, contribue au développement et au rayonnement de ce secteur économique.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 50 000 euros en faveur de Villa Valmont, une subvention de 50 000 euros en faveur de Fun Per Second et une subvention de 30 000 euros en faveur de Semer le Doute, ce qui représente un montant total de 130 000 euros,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget prévisionnel principal de l'exercice 2023, chapitre 65 article 65748 et fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	